

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 03 janvier 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/06

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant l'emprise sur le domaine public du marché hebdomadaire dominical,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté N°2022/594 en date du 07 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Le marché est installé tous les dimanches sur la place des Armistices de 6h30 à 13h00 jusqu'au 28 février 2023.

Article 2 :

La circulation pour les riverains n'est pas impactée.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par la commune qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 janvier 2023.

Le Maire,

Fernand BRUN

